

Le Bulletin de la retraite

N° 48 MAI - JUIN 2021

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



Le décaissement de l'épargne-retraite face au risque de longévité

Le décaissement des rentes intéressera de plus en plus les particuliers et les décideurs avec la cohorte des baby-boomers qui ont pris, qui prennent ou qui prendront prochainement leur retraite. La question est d'importance si l'on veut que l'épargne accumulée durant la vie active serve au mieux les besoins des retraités. On sait déjà que les régimes publics permettent d'atténuer le risque de longévité en versant des montants jusqu'au décès des participants. La question est plus complexe concernant les régimes d'accumulation de capital, qui constituent maintenant une pièce importante du système de retraite au Québec. Afin d'améliorer les modalités de conversion de l'épargne-retraite en revenu de retraite versé jusqu'au décès de la personne, des propositions ont été avancées. Elles concernent à la fois les régimes publics et l'épargne-retraite comprise dans les régimes d'accumulation de capital. C'est au survol de cette question, ainsi qu'aux propositions sur la table, qu'est consacrée la présente édition du Bulletin.

Bonne lecture.

Actualités

Élections fédérales 2021

Les élections générales au Canada ont été déclenchées au cours de l'été 2021 par le gouvernement libéral minoritaire de Justin Trudeau. Voici un aperçu des principales propositions des partis politiques fédéraux concernant la retraite :

Parti Libéral du Canada

- Poursuivre la mise en œuvre de son plan visant à augmenter les prestations de la SV de 10 % l'année prochaine pour les aînés de 75 ans et plus ;
- Augmenter le SRG de 500 \$ pour les aînés vivant seuls et de 750 \$ pour les couples, à compter de l'âge de 65 ans ;
- Collaborer avec l'ensemble des provinces et des territoires pour bonifier de 25 % les prestations de survivant, dont beaucoup sont des femmes, qui sont perçues au titre du RPC et du RRQ ;
- Doubler le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire, à 20 000\$, ce qui remettra jusqu'à 1 500 \$ dans les poches des Canadiens qui en ont besoin.

<https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/>

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	3
Le savant et la politique	4
Veille internationale	6
Ressources documentaires	7

MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE : APRHQ, AQRP, AREF, AREQ-CSQ, CSN, CSQ, FCR, FIQ, FONDACTION, FTQ, FONDS FTQ, RÉSEAU FADOQ, RIIRS, SPPMM

Parti Conservateur du Canada

- Empêcher les cadres de se verser des primes pendant une restructuration si le régime de pension n'est pas pleinement financé ;
- Ne plus exiger que les régimes de pension sous-financés soient convertis en rentes, immobilisées dans les pertes et profits ce qui fait en sorte que les travailleurs reçoivent moins d'argent ;
- Exiger que les entreprises dévoilent le financement de leurs régimes de pension plus clairement ;
- Modifier les dispositions du Code criminel concernant l'échec à fournir les nécessités de base aux aînés en résidence pour préciser que les dirigeants des centres de santé agréés sont présumés avoir un devoir légal envers les résidents de ces établissements.

<https://www.conservateur.ca/plan/>

Nouveau Parti Démocratique

- Élever jusqu'au premier rang le niveau de créance des régimes de retraite lorsqu'une entreprise fait faillite, et s'assurer que les obligations non capitalisées dues aux travailleuses et travailleurs et les indemnités de départ des employés soient la priorité absolue ;
- Empêcher les entreprises de verser des dividendes et des primes lorsque les régimes de retraite sont sous-capitalisés et créer un programme d'assurance retraite obligatoire financé par l'industrie ;
- Mettre un terme aux régimes de retraite à prestations cibles dans le secteur public ;
- Créer une commission consultative sur les pensions chargée de protéger à long terme et d'améliorer la Sécurité de la vieillesse (SV), d'augmenter le Supplément de revenu garanti (SRG) afin de sortir tous les aînés de la pauvreté, et de renforcer le Régime de pensions du Canada ;

<https://www.npd.ca/vision>

Bloc Québécois

- Continuer à défendre les rentes des personnes retraitées dans le secteur privé en proposant des modifications législatives pour relever le niveau de priorité des créances associées aux régimes de retraite ;

- Augmenter la pension de vieillesse de 110 \$ par mois pour tous les aînés de 65 ans et plus ;
- Rendre accessibles les pensions de conjoint survivant même pour les conjoints dont le mariage ou l'union de fait a eu lieu après l'âge de 60 ans ;
- Rendre automatique l'inscription au SRG.

<https://www.blocquebecois.org/plateforme/>

- Dans le cadre de cette élection fédérale, des associations et organisations membres de l'Observatoire de la retraite se sont mises en action pour améliorer les retraites et les conditions de vie des aînés :

- Le Réseau FADOQ a publié ses demandes et propositions aux partis politiques :

https://www.fadoq.ca/wp-content/uploads/2021/07/brochure_fadoq.pdf

- La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec a rendu publique sa plateforme électorale :

[Plateforme électorale FTQ août-2021.pdf](Plateforme_electorale_FTQ_août-2021.pdf)

- La Fédération canadienne des retraités poursuit sa campagne pour améliorer la protection des retraites en cas de faillite :

<https://fr.pensioners.ca/>

- Le régime de retraite du personnel soignant de l'Ontario (Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) a rendu public un sondage conduit par la firme Abacus afin de connaître l'opinion de 2500 Canadiens sur les questions relatives à la retraite, ainsi que sur les effets de la COVID-19 sur leurs finances. Les personnes sondées se sont majoritairement montrées préoccupées par leur sécurité financière, notamment en ce qui concerne l'épargne-retraite. Ainsi, ces personnes ont placé le coût de la vie quotidienne (55 % très préoccupés) et le fait d'avoir suffisamment d'argent à la retraite (48 %) en tête de leurs préoccupations.

<https://hoopp.com/home/pension-advocacy/research>

- Statistique Canada a publié en juin un portrait statistique des régimes de retraite au Canada au 1er janvier 2020. L'organisme soutient qu'en 2019, 4,3 millions de Canadiennes et Canadiens étaient couverts par un régime à prestations déterminées, une augmentation de 1,4 % par rapport à 2018. Les régimes à prestations déterminées (PD) représentaient en 2019 les deux tiers des personnes participant à un régime de pension agréé (RPA). Quant aux régimes à coti-

sations déterminées, Statistique Canada affirme que 1,2 million de personnes y participaient, en hausse de 2,4 % en 2019 par rapport à 2018. Ces données ont cependant de quoi étonner, puisqu'elles contredisent les tendances de longue durée concernant la diminution du nombre de régimes PD. Un regard plus précis sur les catégories et la méthode utilisées par Statistique Canada permettrait de mettre en perspective ces données.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210629/dq210629c-fra.htm>

■ L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a publié en mai dernier un rapport présentant une feuille de route afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre pour 2050. Ce rapport est la première étude complète définissant le chemin nécessaire pour passer à un système énergétique à zéro émission nette d'ici 2050. Cette publication est susceptible d'intéresser directement les responsables et bénéficiaires des caisses de retraite, qui sont sollicitées dans le mouvement de désinvestissement des énergies sales ainsi que dans le financement d'initiatives porteuses pour la transition énergétique.

https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050?fbclid=IwAR2VEuZJVFw32-NsKYEV69e1zO_sgnlUuQyMQvv7Nn1eFGa-mcm1D0pnxQ

■ Au printemps dernier, Statistique Canada a publié une note sur les niveaux de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne retraite en 2019. Selon cette publication, plus de 5,9 millions de Canadiens ont cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en 2019, en baisse de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, le montant de leur cotisation a augmenté de 1,8 % pour atteindre 44,3 milliards de dollars.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/210309/dq210309c-fra.pdf?st=8nQjTBTR>

Mobilisations

■ Le projet de loi privé C-253, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, déposé en novembre 2020 par la députée de la circonscription fédérale de Manicouagan, Marilène Gill, a atteint l'étape de la troisième lecture puis est mort au feuilleton dans les instances du parlement canadien. La campagne menée par la députée et ses alliés a permis d'approfondir et de mieux faire connaître l'enjeu de la protection des rentes de retraite, en mobilisant des

groupes sociaux, des élus, des syndicats et des chercheurs. Il a aussi suscité, au sein de l'Observatoire de la retraite, une réflexion stratégique sur le rôle d'une réponse québécoise à cet enjeu d'intérêt général. Le rapport final du comité est maintenant disponible sur la page consacrée à ce projet de loi :

<https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/INDU/StudyActivity?studyActivityId=11312521>

■ Le 9 juin dernier, les travailleurs syndiqués d'ArcelorMittal sur la Côte-Nord ont accepté l'entente de principe négociée par leur syndicat avec l'employeur, mettant un terme à un conflit de travail qui durait depuis plus d'un mois. Les régimes de retraite, les salaires ainsi que les primes pour les travailleurs résidents de la région de Port-Cartier étaient au cœur des négociations collectives. La minière ArcelorMittal est le plus gros employeur privé de la région avec 2500 employés.

<https://www.tvanouvelles.ca/2021/06/09/fin-de-la-greve-chez-arcelormittal-des-travailleurs-plus-soudes-que-jamais>



Le savant et la politique

Les rentes et le risque de longévité : un survol des options sur la table

Riel Michaud-Beaudry
Observatoire de la retraite

Avec le départ à la retraite d'une importante cohorte de retraités, la question du décaissement de l'épargne accumulée intéressera un auditoire de plus en plus large. De plus, l'importance accrue des régimes à accumulation de capital, comme les régimes à cotisations déterminées, dans le paysage de la retraite augmentera la fréquence de l'achat de rentes ainsi que les risques supportés par les prochaines générations de retraités. Loin d'être une coquetterie technique, la question du décaissement de l'épargne est cruciale : à quoi bon épargner durant la vie active si cet argent est perdu à cause de modalités inadéquates de conversion en revenu de retraite ? Plusieurs enjeux propres à l'épargne individuelle, comme le choix de produits ou les frais de gestion, s'appliquent aussi pour le décaissement des sommes accumulées. De mauvais choix peuvent nuire aux retraités pour le reste de leurs jours.

Ce bulletin aborde la question du décaissement de l'épargne-retraite, en l'envisageant plus spécifiquement sous l'angle du risque dit de longévité, soit le risque de survivre à son épargne et de passer les dernières années de sa vie avec peu de moyens. Des modalités de décaissement déjà accessibles permettent de mitiger ce risque pour les travailleurs, qu'il s'agisse des régimes publics ou des régimes privés. Toutefois, elles sont peu utilisées par les retraités alors que la sécurité financière à la retraite représente ce que les Canadiens et vraisemblablement les Québécois, désirent le plus¹.

Afin de bonifier les modalités de conversion de l'épargne-retraite en revenu de retraite versé jusqu'au décès de l'individu, des propositions ont été apportées concernant à la fois les régimes publics et l'épargne-retraite comprise dans les régimes d'accumulation de capital comme les régimes à cotisations déterminées (CD), les Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) et les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

Risque de longévité et régimes publics

Nous savons que la période de décaissement de l'épargne-retraite peut s'étaler aussi longtemps que la période de son accumulation, voire davantage. Puisque le montant accumulé jusqu'à la retraite génère d'importants rendements, les revenus de retraite dépendent majoritairement (60 %) des rendements obtenus après le départ à la retraite. En effet, seulement 30 % de chaque dollar de revenu de retraite provient des rendements obtenus avant la retraite alors que 10 % proviennent des cotisations initiales du travailleur et/ou de l'employeur². Cela montre bien l'importance de cet enjeu, malheureusement peu traité et compris du grand public.

Les régimes publics permettent de recevoir les premiers versements entre 65 et 70 ans pour la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et entre 60 et 70 ans pour le régime des rentes du Québec (RRQ). Ceux-ci peuvent être reçus tout en travaillant et le montant est ajusté selon le temps séparant le premier versement et l'âge donnant droit aux pleines rentes, tel que le montre le tableau suivant.

Tableau 1.
Pourcentage du montant des prestations à recevoir des régimes publics selon certains âges des premiers versements

	PSV	RRQ
60 ans	--	64 %
65 ans	100 %	100 %
70 ans	136 %	142 %

Source : Gouvernement du Canada. (2019). Pension de la sécurité de la vieillesse-Admissibilité. Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse/admissibilite.html>

Retraite Québec. (2019). Le montant de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec. Repéré à : https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/rente_retraite/Pages/montant_rr.aspx

¹ Baldwin, B. (2017). The Pensions Canadians Want: The Results of a National Survey. Report on a Survey Prepared for the Canadian Public Pension Leadership Council. Repéré à : <http://cpplc.ca/research/the-pensions-canadians-want-the-results-of-a-national-survey/>

² Ezra, D. (2009). The Retirement Plan Solution: The Reinvention of Defined Contribution, Wiley Finance: Collie & Smith.

Afin de parer à une partie du risque de longévité, les régimes publics peuvent être utiles puisqu'ils offrent une rente garantie à vie indexée. De plus, pour les travailleurs ayant gagné un revenu moyen toute leur vie, le taux de remplacement issu des régimes publics pour des rentes demandées à l'âge de 70 ans peut aller jusqu'à 82,4 %, comparativement à 60,9 % si les rentes sont demandées à 65 ans. L'écart entre 65 et 70 ans doit donc ici être comblé par l'épargne personnelle. Ainsi, pour une meilleure protection à la retraite, il est parfois conseillé de considérer le décaissement préalable du capital accumulé dans un régime d'accumulation de capital pour retarder la demande des prestations des régimes publics.

Une autre façon de protéger les retraités contre le risque de longévité par les régimes publics a été formulée par le comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois. L'idée proposée par le rapport d'Amours était de verser un second type de rente à vie par le RRQ à tous les cotisants à partir de l'âge de 75 ans en fonction des années cotisées à ce second type de rentes. Cette rente, dite « rente longévité » obligatoire, financée à parité entre les travailleurs et les employeurs, aurait bénéficié de la mutualisation du risque de longévité et des économies d'échelle afin d'offrir un bon rendement aux cotisants³. En somme, les régimes publics peuvent déjà servir à protéger les retraités contre une partie du risque de longévité.

Risque de longévité et régimes d'accumulation de capital

Par ailleurs, les régimes de retraite privés sont aussi directement concernés par la question du risque de longévité. Ainsi, si les régimes à prestations déterminées offrent des rentes pour toute la durée de vie des participants, ce n'est pas le cas pour les régimes à accumulation de capital. L'argent accumulé dans les régimes à accumulation de capital permet aux nouveaux retraités soit de gérer eux-mêmes le décaissement au travers d'un FRV ou d'un FERR ou soit d'acquérir une rente viagère auprès d'un assureur. Cette dernière option est rarement préconisée, malgré ses avantages. Notamment, les nouveaux retraités peuvent craindre de décéder jeunes et de perdre de l'argent, de ne pas

pouvoir laisser d'héritage à leurs proches, de devoir rembourser des dettes ou de s'attendre à décéder jeune. La faible popularité des rentes viagères s'explique également par les prix élevés des produits offerts par l'industrie des assurances, le manque de produits offerts ou le manque de confiance envers l'impartialité de leur conseiller financier⁴. Pourtant, sans prendre en compte les taxes et transferts gouvernementaux, la littérature scientifique est unanime pour statuer que la conversion d'une proportion substantielle des actifs en rente améliorerait la situation financière de la plupart des retraités⁵.

Afin de pallier ce problème, il a déjà été proposé de créer un programme canadien afin d'offrir aux retraités de 85 ans et plus l'option d'acheter une rente viagère à partir d'un fonds commun, permettant de mutualiser le risque de longévité et de compléter les produits actuellement offerts par l'industrie financière. Ce programme autofinancé géré par le gouvernement fédéral, le *Living Income For the Elderly* (LIFE), pourrait offrir aux adhérents d'investir le montant de leur choix pour recevoir une rente viagère correspondante au niveau de leur investissement ainsi que des ristournes ou frais ponctuels selon la performance financière du programme. Alors que les rentes viagères font rarement l'objet de publicités de la part des institutions financières, comparativement aux REER, le LIFE pourrait populariser les rentes viagères, conduisant à une meilleure sécurité financière et une plus grande paix d'esprit chez les Canadiens⁶.

L'établissement d'un programme national géré par le gouvernement peut également diminuer les coûts par des innovations financières et institutionnelles. Par exemple, Singapour, cité-état d'environ six millions d'âmes, a mis en place en 2009 un programme national versant des rentes viagères aux retraités selon leurs moyens, soit les cotisations réalisées dans la vie active. L'un des avantages du *Central Provident Fund Lifelong Income for the Elderly* (CPF LIFE) de Singapour est son lien privilégié avec les finances de l'État, ce qui lui permet d'investir dans des obligations gouvernementales spéciales, les *Special Singapore Government Securities* (SSGS). Les cotisants et bénéficiaires, qu'ils soient à la vie active ou à la retraite,

³ Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois. (2013). Innover pour pérenniser le système de retraite. Rapport du comité.
Repéré à : https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/publications/avenir_systeme_retraite/Pages/avenir_systeme_retraite.aspx

⁴ MacDonald, B.-J., Jones, B., Morrison, R.J., Brown, R.L., and Hardy, M.
"Research and Reality : A Literature Review on Drawing Down Retirement Financial Savings". *North American Actuarial Journal*, 17(3) (2013) : 181-215

⁵ Ibid.

⁶ MacDonald, B.-J. (2018). *Headed for the Poorhouse : How to Ensure Seniors Don't Run Out of Cash before they Run Out of Time*.
Repéré à : https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/C.D.%20Howe%20Commenary%205050.pdf

bénéficiant ainsi de taux d'intérêt avantageux et garantis. Par exemple, au troisième trimestre de 2019, le taux d'intérêt était de 5 % annuellement⁷. Ainsi, les Singapouriens, entre autres grâce à l'architecture institutionnelle particulière de leur système, bénéficient d'un niveau de rente par dollar investi supérieur à celui observé dans le marché privé et dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni. Cet atout est possible par l'accès privilégié à un produit financier émis par le gouvernement, les SSGS, une meilleure capacité à gérer le risque de longévité de l'ensemble des membres et de plus faibles coûts de gestion par la collectivisation des avoirs et la mutualisation du risque de longévité au travers d'un programme national et obligatoire d'achat de rente viagère⁸.

Dernièrement, le budget 2019 du gouvernement canadien a autorisé les régimes CD à offrir une rente viagère dont les montants mensuels peuvent varier selon les rendements et la mortalité du groupe, prémunissant les retraités contre le risque de survivre à leur épargne⁹. D'autres améliorations réglementaires ou institutionnelles visant les régimes CD pourraient améliorer la situation, car de 80 % à 90 % de toute l'épargne-retraite détenue hors des régimes PD sera versée en revenu de retraite par le biais de régimes individuels. Or, il a été estimé que les frais de gestion élevés, les mauvaises décisions et les conseils conflictuels diminueront de 20 % à 30 % les revenus de retraite produits par rapport au recours à des frais institutionnels, des options par défaut et un encadrement fiduciaire¹⁰.

Conclusion

Les efforts pour améliorer le décaissement des rentes afin que les retraités soient assurés de recevoir un revenu de retraite jusqu'à la fin de leurs jours prennent diverses formes et sont appelés à se poursuivre dans l'avenir. L'attrait des rentes viagères est qu'elles offrent la possibilité de mieux planifier les dépenses à être réalisées par les aînés, qui leur permettent de continuer à stimuler la créa-

tion d'emploi et la croissance économique. Les bénéfices macroéconomiques de la sécurité du revenu des aînés sont bien tangibles¹¹. De plus, la dépendance envers les programmes de soutien au revenu ne sert ni les aînés, ni le gouvernement, d'où son intérêt à bonifier les régimes publics et à faciliter l'instauration de rentes viagères par les régimes d'accumulation de capital, qu'ils soient gérés par des entités privées ou gouvernementales.

Veille internationale

Angleterre

L'institution régulatrice des pensions, *The Pensions Regulator*, a mené un sondage sur les pratiques managériales des régimes à prestations déterminées par rapport aux risques et opportunités associés aux changements climatiques. Plus de la moitié des gros régimes de retraite à prestations déterminées avaient évalué de tels paramètres. En revanche, seulement 13 % analysaient la contribution de leur portfolio aux changements climatiques. Une nouvelle législation prévoira que les régimes de plus de 5 milliards de livres devront tenir compte des opportunités et des risques associés aux changements climatiques à partir d'octobre 2021. Une idée pour le Québec et le Canada ?

<https://www.thepensionsregulator.gov.uk/en/media-hub/press-releases/2021-press-releases/db-schemes-must-act-on-climate-change-preparations-survey-shows>

Canada

Le gouvernement libéral de Justin Trudeau offrira un montant de 500 \$ à tous les aînés de 75 ans et plus prestataires du programme de la Sécurité de la Vieillesse. Le versement aura lieu en août 2021 et ne diminuera pas les montants du Supplément de revenu garanti pour ceux qui en sont bénéficiaires. Cette décision a été justifiée par l'année diffi-

⁷ Central Provident Fund Board. (2019). *Interest Rates*.

Repéré à : <https://wwwcpf.gov.sg/Members/AboutUs/about-us-info/cpf-interest-rates>

⁸ CPF. (2019). *CPF LIFE*. Repéré à: <https://www cpf.gov.sg/members>

⁹ Porado, M. (2019). *Industry praises budget proposals to allow variable annuities for CAP members*.

Repéré à : <https://www.benefitscanada.com/news/industry-praises-budget-proposals-allowing-variable-annuities-for-cap-members-127822>

¹⁰ L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite. (2017). *Le décaissement, prochaine frontière critique : améliorations aux régimes à cotisations déterminées et autres régimes d'accumulation de capital*.

Repéré à : [https://www.acpm.com/ACPM/media/media/resources/7/media/AGR/Publication_FR/Le-decaissement-prochaine-frontiere-critique-\(27-mars-2017\).pdf](https://www.acpm.com/ACPM/media/media/resources/7/media/AGR/Publication_FR/Le-decaissement-prochaine-frontiere-critique-(27-mars-2017).pdf)

¹¹ Lettre de coalition- Assurance longévité. (2018). *Amélioration de l'efficacité des options de revenu de retraite pour les Canadiens plus âgés*.

Repéré à : [https://www.acpm.com/ACPM/media/media/resources/7/media/AGR/Govt_submissionFR/2018/Lettre-de-coalition-Assurance-longevite-\(FR\).pdf](https://www.acpm.com/ACPM/media/media/resources/7/media/AGR/Govt_submissionFR/2018/Lettre-de-coalition-Assurance-longevite-(FR).pdf)

cile que les aînés ont passée et par les montants plus élevés en soins de santé que cette partie de la population doit dépenser. Un projet de loi prévoyant majorer de 10 % les montants du programme de la Sécurité de la Vieillesse pour cette population sera présenté en 2022.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1786174/prestations-securite-vieillesse-retraites-aide-aout>

France

Les partenaires sociaux se réunissent afin de se pencher sur la santé du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Celle-ci a été mise à mal par la crise sanitaire et les hypothèses de départ ne tiennent plus la route. En effet, le chômage partiel et la perte d'activité ont engendré moins d'entrées de cotisations alors que les prestations sont restées les mêmes.

<https://www.lefigaro.fr/retraite/les-partenaires-sociaux-a-nouveau-au-chevet-des-retraites-complementaires-20210620>

Suisse

Le Parlement fédéral a décidé que les femmes devront attendre à 65 ans avant de recevoir les pleins montants de l'AVS (Assurance-vieillesse et survivants). L'objectif est de renflouer les caisses de retraite. Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes a été refusé en votation populaire en 2004 et en 2017 et il est prévu qu'il soit de nouveau rejeté cette fois-ci.

<https://www.estrepublicain.fr/social/2021/06/12/le-gouvernement-suisse-repousse-l-age-de-la-retraite-des-femmes-a-65-ans>

Ressources documentaires

Références de la chronique principale

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite. (2017). *Le décaissement, prochaine frontière critique : améliorations aux régimes à cotisations déterminées et autres régimes d'accumulation de capital*.

Repéré à : [https://www.acpm.com/ACPM/media/media/resources/7/media/AGR/Publication_FR/Le-decaissement-prochaine-frontiere-critique-\(27-mars-2017\).pdf](https://www.acpm.com/ACPM/media/media/resources/7/media/AGR/Publication_FR/Le-decaissement-prochaine-frontiere-critique-(27-mars-2017).pdf)

Central Provident Fund.

Repéré à : <https://www.cpf.gov.sg/members>

Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois. (2013). *Innover pour pérenniser le système de retraite*. Rapport du comité.

Repéré à : https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/publications/avenir_systeme_retraite/Pages/avenir_systeme_retraite.aspx

Ezra, D. (2009). *The Retirement Plan Solution: The Reinvention of Defined Contribution*, Wiley Finance: Collie & Smith.

MacDonald, B.-J. (2018). *Headed for the Poorhouse: How to Ensure Seniors Don't Run Out of Cash before they Run Out of Time*.

Repéré à : https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/C.D.%20Howe%20Commentary%20500.pdf

MacDonald, B.-J., Jones, B., Morrison, R.J., Brown, R.L., and Hardy, M.

"Research and Reality: A Literature Review on Drawing Down Retirement Financial Savings". *North American Actuarial Journal*, 17(3) (2013): 181-215.

Repéré à : <https://www.soa.org/globalassets/assets/Files/Research/Projects/research-literature-review-report.pdf>

Trudel, P.-L. (29 mai 2019). « À régimes collectifs, décaissement collectif : Abandonner les participants de régimes CD n'est pas une solution ». Avantages.

Repéré à : <https://www.avantages.ca/retraite/accumulation-de-capital/a-regimes-collectifs-decaissement-collectif/>

Le Bulletin de la retraite

N° 29 AVRIL - MAI 2017

PRÉSENTÉ PAR L'
 OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE

L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 48 mai - juin 2021

Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006 - Montréal,
Québec H4N 1L4

(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec